

République du SENEGAL

Un Peuple- Un But - Une Foi

Ministère de la Jeunesse
et des Sports.

Institut National Supérieur

d'Education Populaire e

Sportive (I.N.S.E.P.S)

Mémoire de Maitrise ES Sciences et Techniques
de l'Activité Physique et du Sport
(ES - S.T.A.P.S.).

Part de la responsabilité de l'exode dans la crise
Actuelle du basket-ball Sénégalais.

Présenté par :

Ahmadou Lamine Badji

Année Civile de Soutenance:

1986/1987

Directeur de Mémoire :

Jean Paul Guillerm;

Professeur à l'I.N.S.E.P.S.

République du SENEGAL

Un Peuple- Un But - Une Foi

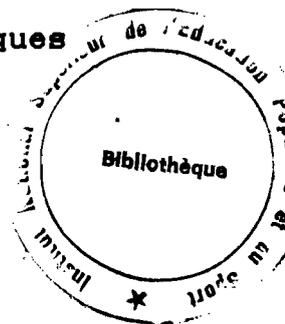
Ministère de la Jeunesse
et des Sports.

Institut National Supérieur

d'Education Populaire

Sportive (I.N.S.E.P.)

Mémoire de Maitrise ES Sciences et Techniques
de l'Activité Physique et du Sport
(ES - S.T.A.P.S.),



Part de la responsabilité de l'exode dans la crise
Actuelle du basket-ball Sénégalais.

Présenté par :

Ahmadou Lamine Badji

Année Civile de Soutenance:

1986/1987

Directeur de Mémoire :

Jean Paul Guillerm:

Professeur à l'I.N.S.E.P.S.

Remerciements

Je remercie :

- Mon père et ma mère pour leur constante disponibilité.
- Monsieur Jean Paul Guillerm, professeur à l'I.N.S.E.P.S.
- Monsieur Ibrahima Diagne vice président de la F.S.B.B.
- Monsieur Ousmane N'diaye Conseiller technique au M.J.S.
- Monsieur Ibrahima Diagne (Busnel) D.T.B.N.
- Monsieur Claude Constantino, secrétaire général de la F.S.B.B.
- Monsieur Bonaventure Carvalho ancien entraîneur de l'équipe nationale féminine.
- Monsieur Babacar Diop ancien trésorier de la F.S.B.B.
- Madame Awa Mbaye à l'I.N.S.E.P.S.
- Monsieur Abdoulaye Ba inspecteur de la jeunesse et des sports.
- Monsieur Pape Diallo, secrétaire permanent à la F.S.B.B.
- Tous les entraîneurs de club de basket-ball de Dakar.
- La société I.B.S. qui a transformé mes idées en un magnifique document.
- Grégoire Diatta et Anastasie Thiaw bibliothécaires à l'I.N.S.E.P.S.
- L'ensemble du corps professoral et l'administration de l'I.N.S.E.P.S.
- Monsieur Abdoulaye Diaw, journaliste à l'O.R.T.S.
- Que tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à ce travail, trouvent ici l'expression de ma profonde et sincère reconnaissance.

DEDICACES

Je dédie ce mémoire à :

- Mon père
- Ma mère
- Mes frères et soeurs
- Monsieur K. Ousmane Sané , mon beau frère
- Tous mes grands parents , parents et amis qui m'ont toujours aidé d'une manière ou d'une autre , durant ma formation
- Aux membres , supporteurs et sympathisants du SI.BA.C.
- Tous les étudiants de l'I.N.S.E.P.S. de DAKAR
- Monsieur Ibrahima Diagne vice président de la F.S.B.B.

PREFACE

Il y a déjà longtemps que s'est avérée la nécessité de cerner les différents maux qui affectent le basket-ball national depuis quelques années.

Certes , certaines personnes du milieu , ont déjà eu à oeuvrer pour trouver des solutions , mais il reste que la situation ne semble pas s'améliorer ; au contraire.

Etant étudiant , optionnaire de basket-ball à l 'Institut national supérieur d'éducation populaire et sportive (I.N.S.E.P.S.) de Dakar , je me sens le devoir d'apporter ma contribution aussi modeste soit-elle , pour le développement de cette discipline.

Ce document , loin d'être un recueil de réponses, ou de solutions miracles à tous les problèmes, n'est en vérité qu'une analyse qui se veut critique et objective , avec un certain nombre de propositions , qui , je le souhaite , aideront le basket-ball sénégalais à reconquérir les titres perdus, et à devenir plus compétitif à l'échelon mondial.

Si je réussis à apporter des éléments positifs dans la vie du développement du basket-ball de mon pays, je me sentirais pleinement récompensé et heureux.

Méthodologie :

Ce document loin d'être un mémoire scientifique, c'est à dire à caractère expérimental, n'est que la traduction de convictions personnelles qui sont le résultat de plusieurs observations, enquêtes, interviews de personnes impliquées dans le milieu sportif de notre pays, en général, et pour certains d'entre eux dans le basket-ball.

1) L'observation

Elle a été effectuée dans différents clubs de la région de DAKAR et a porté sur les formes d'entraînement, le déroulement des compétitions des petites catégories.

2) Les enquêtes et les interviews :

Elles ont porté sur l'organisation du basket-ball, la politique sportive sénégalaise, les problèmes du basket-ball sénégalais, et ont eu lieu au ministère de la jeunesse et des sports, à la fédération sénégalaise de basket-ball, à l'O.R.T.S à l'I.N.S.E.P.S. et quelques fois aux domiciles des personnes sollicitées.

L'ensemble des résultats et renseignements obtenus nous a conduit à faire une analyse de la situation et nous a amené aussi à faire, des propositions de solutions, pour rendre notre basket-ball plus compétitif.

3) Limites

Ce travail connaît des limites, surtout au niveau de la documentation. Nous constatons avec beaucoup de regret qu'il est impossible de retrouver trace de réformes sportives qui ont marqué le sport sénégalais au sein des instances comme la bibliothèque du ministère de la jeunesse et des sports et à la F.S.B.B. Seule la réforme de Monsieur François Bob fait exception à cette règle.

- Un chapitre portant sur "L'organisation du basket-ball dans les autres pays " a été éliminé pour manque d'informations. En effet deux pays avaient été choisis : Il s'agit de la Côte d'Ivoire et du Zaïre.

Les lettres envoyées, au ministère de la jeunesse et des sports de la Côte d'Ivoire et à "l'association Zaïroise de basket c/o département de la J.M.P.R. sports et loisirs 71, Avenue de la justice B.P 8541 Kinshasa", sont restées sans suite.

Nous regrettons beaucoup l'absence de ce chapitre qui aurait pu apporter d'autres éléments de comparaison, dans la recherche des causes de la contre performance des équipes nationales sénégalaises. Nous nous sommes alors intéressés aux seuls facteurs internes qui présentent sans nul doute un rapport avec la crise actuelle du basket-ball de notre pays.

SOMMAIRES

Remerciements
Dédicace
Préface
Methodologie :

I -	Introduction générale.....	6
II-	La Politique sportive du Sénégal.....	9
	2-1 La Réforme de Monsieur François Bob	
	2-2 Texte fondamental de la réforme de Mr Bob	
III-	Palmares des équipes nationales sénégalaises aux championnats d'Afrique des nations en catégorie "sénior".....	10
	3-1 Les équipes nationales masculine et féminine	
	3-2 Interprétation des courbes	
IV	-Organisation du basket-ball au niveau national.....	20
	4-1 L'administration	
	4-2 Relations Ministère de la jeunesse et des sports avec la F.S.B.B.	
	4-3 Relations de la F.S.B.B. avec les ligues	
	4-4 Relations des ligues avec les associations ou clubs	
V	-Les problèmes du basket-ball sénégalais.....	24
	5-1 Les Infrastructures	
	5-2 Au niveau de la formation des cadres et des joueurs	
	5-3 Le problème de l'exode	
VI	-Perspectives.....	31
	6-1 Les jeux pré-sportifs	
	6-2 Les Infrastructures	
	6-3 L'exode	
	6-4 La formation des cadres et joueurs	
	6-5 Les moyens financiers	
	6-6 la couverture médicale et la presse	
VII-	Conclusion générale.....	43
	ANNEXES.....	47

I
INTRODUCTION
GENERALE

Introduction :

Le basket-ball est un sport collectif inventé par James Naismith. Il est aujourd'hui après le foot-ball, la discipline sportive la plus populaire au Sénégal.

Comme beaucoup de sports adoptés, le basket-ball est arrivé au Sénégal, grâce à l'action conjuguée des militaires et des missionnaires catholiques entre 1910 et 1915. Les militaires le pratiquaient dans leurs camps (1).

Les premiers clubs furent :

- L'U.S.T.D. (l'union sénégalaise des tireurs de dakar)
- Le C.N.D. (club nautique de Dakar)
- La Jeanne d'Arc (1921)
- L'U.S.I. (l'union sportive indigène)
- Le F.F.S. (le foyer France Sénégal)
- L'U.S.G. (l'union sportive Goréenne)

En 1939 le collège St Michel signe son entrée dans l'histoire du basket-ball sénégalais et deviendra très vite, un foyer d'animation dynamique pour cette discipline sportive, sous la direction du frère Emmanuel.

Depuis la prestigieuse tournée de la sélection d'Afrique occidentale française (A.O.F.) en 1950, composée de joueurs de Dakar, cette sous-région n'a cessé de s'affirmer et d'élever son niveau dans les compétitions africaines.

La tournée de la sélection de l'A.O.F a donné les résultats suivants :

- A.O.F. bat Dahomey 64 à 19
- A.O.F. bat Dahomey 72 à 22
- A.O.F. bat Côte d'Ivoire 68 à 29
- A.O.F. bat Guinée 71 à 37

A partir de 1960 avec l'accession de beaucoup de pays à la souveraineté internationale, cette discipline qu'est le basket-ball, connaîtra une meilleure organisation avec des compétitions tel que le championnat d'Afrique des nations, dont la première édition a eu lieu en 1962 pour les garçons et en 1966 pour les filles. Face à cette nouvelle situation, les gouvernements africains, vont définir des politiques sportives.

C'est ainsi qu'au Sénégal durant la première décennie de l'indépendance, les divers classements des équipes nationales sénégalaises ont engendré différentes réformes sportives.

Au basket-ball, les équipes nationales sénégalaises ont commencé à être figure de proue à partir de 1968 et cela jusqu'en 1980 chez les garçons et jusqu'en 1984 chez les filles.

A partir de ces dates, un climat d'incertitude, de lassitude, et de baisse de performance s'installe au sein de nos sélections nationales, en particulier, l'équipe masculine.

Nombre de personnes des milieux propres à notre basket-ball assimilent ces revers de la médaille à l'exode de nos joueurs vers d'autres cieux, surtout en France pour des raisons diverses.

L'exode est un fléau social qui saigne depuis quelques années le sport sénégalais en général et le basket-ball, particulièrement.

Ce phénomène est-il récent ? En quoi peut-il constituer un handicap pour notre basket-ball national ?

L'exode est-il l'unique responsable de cette situation ?

Pourquoi cette crise actuelle du basket-ball sénégalais ?

Autant de questions nous préoccupent et doivent nous amener à chercher les causes de la baisse des performances des équipes nationales du Sénégal et à faire des propositions susceptibles de réhausser le niveau de compétitivité du basket-ball sénégalais au niveau africain , voir mondial.

II LA POLITIQUE SPORTIVE DU SENEGAL

Depuis l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale, les autorités qui avaient pour tâche de développer le sport n'ont cessé de rechercher des solutions pour le meilleur devenir du sport national. C'est ainsi que des réformes marqueront la vie sportive du Sénégal

- La première réforme sportive décidée par les pouvoirs publics date de 1966. Elle s'appuyait sur trois arrêtés relatifs :

- Le premier , à la délégation de pouvoirs aux fédérations nationales ;

- Le second , aux équipes nationales relevant de ces fédérations ;

- Le troisième aux comités directeurs des groupements sportifs dont la structuration devait s'adapter à la réforme administrative qui venait d'être mise en place.

- La deuxième réforme date de 1969. A l'époque, une nouvelle crise venait frapper le sport sénégalais au niveau des structures et des hommes.

C'est la réforme de Lamine Diack, qui connaîtra une légère modification apportée par l'ancien ministre de la jeunesse et des sports, monsieur Joseph Mathiam, qui y introduit la notion de cogestion qui est un "moyen d'éducation et de formation des populations, l'activité sportive relevant de l'Etat". (1)

La réforme de Lamine Diack était jugée " élitiste", c'est à dire favorisant la pratique sportive du plus petit nombre. En réalité cette réforme voulait , compte tenu de nos moyens économiques, une subdivision du sport selon le modèle de la réforme administrative et territoriale. Chaque commune devait prendre en charge une ou deux équipes au maximum.

- La troisième est celle de monsieur François Bob en 1984, et qui définit aujourd'hui, l'option de la politique sportive du Sénégal.

2 -1 La réforme de monsieur François Bob.

La réforme de monsieur François Bob "accorde la priorité à la pratique sportive de masse, tout en oeuvrant pour la promotion de la pratique sportive d'élite, ainsi que la formation des cadres". (2)

Cette réforme est plus complète, parcequ'elle intéresse à la fois la masse (le plus grand nombre) et l'élite, tout en se souciant de la formation des cadres.

En intégrant la masse, cette politique doit, par un critère sélectif, déterminer les meilleurs sportifs, ceux qui sont censés pouvoir représenter dignement le pays. Une concurrence s'établit ainsi entre les sportifs qui doivent se surpasser pour augmenter leurs chances de sélection vu le nombre important des prétendants aux différents titres.

C'est aussi une politique qui nécessite des moyens importants tant sur le plan humain (cadres, techniciens ou entraîneurs) que financier (pour les infrastructures et le matériel didactique).

Elle est certes ambitieuse, compte tenu de l'état de développement de notre pays, et la crise économique persistante, mais n'est pas irréalisable.

Cette réforme sportive se trouve définit dans la loi 84-59 portant charte du sport.

2-2 Texte fondamental de la réforme de Monsieur François Bob.

Le texte fondamental de la réforme de monsieur Bob est la loi 84-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport.

Les principes généraux, exposés dans le préambule de cette loi 84-59 permettent de distinguer trois (3) sortes d'interventions sur l'étendue du territoire national, sous forme :

- <<D'éducation physique et sportive, en tant que facteur plus particulier d'éducation, d'hygiène et de santé;
- de sport récréatif ou de masse, en tant que facteur d'animation de détente et de loisir.
- de sport de haute compétition, en tant que facteur de formation et d'émulation (recherche du dépassement, de la performance et de la confrontation)>>.

Les autorités compétentes ont alors entrepris une décentralisation qui s'appuie sur des structures d'animation sportive qui sont : les "navétanes" (3)-l'U.A.S.S.U. (4)-les écoles de sports-les cross de masses etc...

Parmi les sports, le basket-ball n'intéresse que quelques grands centres urbains, l'armée, le secteur scolaire et universitaire; cette particularité est certes liée aux difficultés que pose l'insuffisance des infrastructures et équipements.

Nous essayerons de voir dans les lignes à venir, si la réalité est en conformité avec le texte fondamental de cette politique sportive.

III PALMARES DES EQUIPES NATIONALES SENEGALAISES AUX
CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DES NATIONS EN CATEGORIE "SENIOR".

III - Palmares des équipes nationales sénégalaises aux championnats d'Afrique des nations catégorie "sénior".

3-1 Les équipes nationales masculine et féminine.

Le Sénégal a participé pour la première fois en championnat d'Afrique des nations, en 1964 à Casablanca au Maroc pour l'équipe masculine et en 1966 en Guinée à Conakry pour l'équipe féminine.

Depuis ces dates, notre pays n'a jamais manqué de championnat d'Afrique des nations, jusqu'en 1986, quand les responsables du basket-ball sénégalais ont jugé nécessaire de déclarer forfait pour notre équipe nationale féminine qui devait se rendre à Maputo.

Cette situation n'est que la conséquence de la crise qui secoue notre basket-ball depuis quelques années.

Tout en récapitulant les résultats des équipes nationales "sénior" sénégalaises en championnat d'Afrique des nations, nous attribuerons des points aux différents classements du Sénégal, afin d'obtenir une courbe représentative de l'évolution de notre basket-ball.

Nous choisiront donc :

- 13 points pour la première place
- 10 points pour la deuxième place
- 7 points pour la troisième place
- 4 points pour la quatrième place
- 2 points pour la cinquième place
- 0 points pour un forfait.

A partir de ces données nous obtenons les tableaux et courbes suivants :

TABLEAU N° 1
 championnat d'Afrique
 des nations

Equipe Nationale Masculine

Editions	ANNEE	Pays orga- nisateurs	Villes	Classement Final	NB pays participants	Total des points
1° Champ.	Mars 1962	Egypte	Caire	1° PLACE	5 pays	13 POINTS
2° Champ.	04.03 / 08.03 1964	MAROC	CASABLANCA	5° PLACE	6 PAYS	2 POINTS
3° Champ.	28.03 / 02.04 1965	TUNISIE	TUNIS	4° PLACE	5 PAYS	4 POINTS
4° Champ.	29.03 / 06.04 1968	MAROC	CASABLANCA	1° PLACE	8 PAYS	13 POINTS
5° Champ.	09.03 / 15.03 1970	EGYPTE	ALEXANDRIE	2° PLACE	7 PAYS	10 POINTS
6° Champ.	25.12-71 / 2.01-72	SENEGAL	DAKAR	1° PLACE	12 PAYS	13 POINTS
7° Champ.	05.04 / 15.04 1974	R.C.A.	BANGUI	2° PLACE	10 PAYS	10 POINTS
8° Champ.	20.12 / 28.12 1975	EGYPTE	ALEXANDRIE	2° PLACE	6 PAYS	10 POINTS
9° Champ.	20.12-77 / 1.01-78	SENEGAL	DAKAR	1° PLACE	10 PAYS	13 POINTS
10° Champ.	20.03 / 30.03 1980	MAROC	RABAT	1° PLACE	11 PAYS	13 POINTS
11° Champ.	15.12 / 23.12 1981	SOMALIE	MOGADISCIO	4° PLACE	11 PAYS	4 POINTS
12° Champ.	19.12 / 27.12 1983	EGYPTE	ALEXANDRIE	5° PLACE	10 PAYS	7 POINTS
13° Champ.	18.12 / 28.12 1985	R.C.I.	ABIDJAN	3° PLACE	10 PAYS	4 POINTS

LEGENDE ==> champ. = CHAMPIONNAT
 R.C.I. = REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

TABLEAU N° 2
 championnat d'Afrique
 des nations

Equipe Nationale Féminine

Editions	ANNEE	Pays orga- nisateurs	Villes	Classement	NB pays participants	Total des points
1° Champ.	10.04 / 18.04 1966	GUINEE	CONAKRY	4° PLACE	4 PAYS	4 POINTS
2° Champ.	09.09 / 15.09 1968	EGYPTE	CAIRE	2° PLACE	5 PAYS	10 POINTS
3° Champ.	28.03 / 04.04 1970	TOGO	LOME	3° PLACE	7 PAYS	7 POINTS
4° Champ.	EN AVRIL 1972	MADAGASCAR	annulé			
5° Champ.	24.12 / 31.12 1974	TUNISIE	TUNIS	1° PLACE	9 PAYS	13 POINTS
6° Champ.	25.12-76 / 3.01-77	SENEGAL	DAKAR	1° PLACE	9 PAYS	13 POINTS
7° Champ.	31.12-78 / 2.01-79	SOMALIE	MOGADISCIO	1° PLACE	3 PAYS	13 POINTS
8° Champ.	05.09 / 13.09 1981	SENEGAL	DAKAR	1° PLACE	8 PAYS	13 POINTS
9° Champ.	03.04 / 10.04 1983	ANGOLA	LUANDA	2° PLACE	6 PAYS	10 POINTS
10° Champ.	22.12 / 30.12 1984	SENEGAL	DAKAR	1° PLACE	8 PAYS	13 POINTS
11° Champ.	17.12 / 27.12 1986	MOZAMBIQUE	MAPUTO	forfait		0

LEGENDE ==> champ. = CHAMPIONNAT

Nb : Le quatrième championnat d'Afrique a été annulé pour des raisons politiques.

Tableau n° 3 Répartition des Infrastructures de Basket-bail par région

REGIONS	TERRAINS CIVILS ET STADES	TERRAINS SCOLAIRES
DAKAR	STADES :	Université Cheickh Anta Diop
	Amitié - marius Ndiaye	Lycées : Lamine Gueye - M. DE
	Iba Mar Diop - Assane Diouf	E. F. Kénédy - Mariama Ba
	Amadou Barry - Ngalandou Diouf	E. F. Maritime - Blaise Diagne
		Ecole des infirmières ...
		Ecole de la Médina etc....
	TERRAINS	COLLEGES PRIVES
	U.S.T.D - Temple évangélique	St Michel - Sacré Coeur
	Sicap (Liberté 6 - Amitié)	Notre Dame Du Liban
	Dial Diop - Ouakam - Leclerc	Marietes - Cathédrale etc...
Ecole Nationale des Douanes		
Camp Abdou Diassé - Clémenceau		
Caserne Samba Diéry Diallo		
Centre de Bob etc		
THIES	STADES :	Lycée Malick Sy - E.F.T.
	Lat Dior - Maniang Soumare	I.N.D.R. - E.N.R.D.D. (Mbour)
	Terrain ex 10°	COLLEGES :
		St Gabriel - St Esprit
LOUGA	Stade Alboury Ndiaye	
ST LOUIS	STADES : Wilford - Ndar Toute	Lycées : Pevtavin - Ameth Fall
	Abdoulaye Diagne	Charles De Gaulle - E.N.R. Prytané Militaire
DIOURBEL	Stade Elv Manel Fall	Ecole des cadres ruraux
	Terrain S.E.I.B.	Lycée Amadou Bamba
Kaoilack	Stade Lamine Gueye	Collège Pie XII
	Camp militaire	Lycée Gaston Berger
TAMBA-		
-COUNDA	Stade Maison des jeunes	
ZIGUINCHOR	STADES : Aline Sitolé Diatta	Lycée Diignao
	Omnisport de Néma	Collège Charles Lwanga
	Terrain : Maison des jeunes	Collège Sacré Coeur
	de Ziguinchor - Maison des de Bignona	
KOLDA	Terrain de la préfecture	Ecole Normale William Ponty

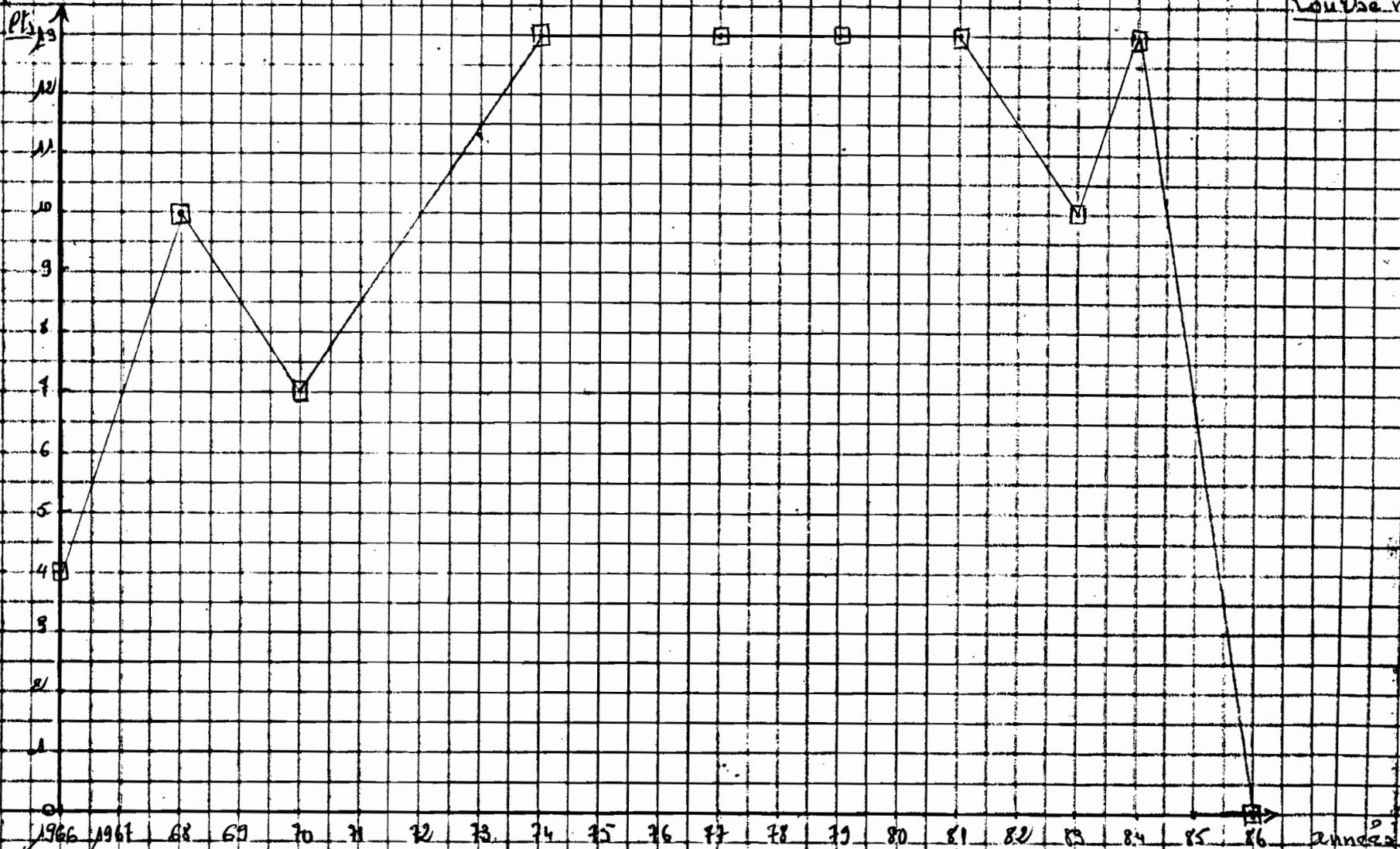
 LEGENDE : E.P.T = Ecole Polytechnique de Thies
 I.N.D.R. = Institut National de Développement Rural
 E.N.R.D.D = Ecole Normale Régionale le Demba Diop
 E.N.R = Ecole Normale Régionale

Courbe représentative de l'équipe nationale féminine "senior" en championnat d'Afrique des Nations

de 1966 à 1986

Courbe n° 2

1 cm = 1 point
nombre de points
selon le
classement



1 cm = 1 an

nombre de points
selon le classement

Courbe représentative de l'équipe nationale masculine "senior"

En championnat d'Afrique des nations de 1964 à 1985.

Courbe n° 1

1 cm = 1 point



1 cm = 1 année

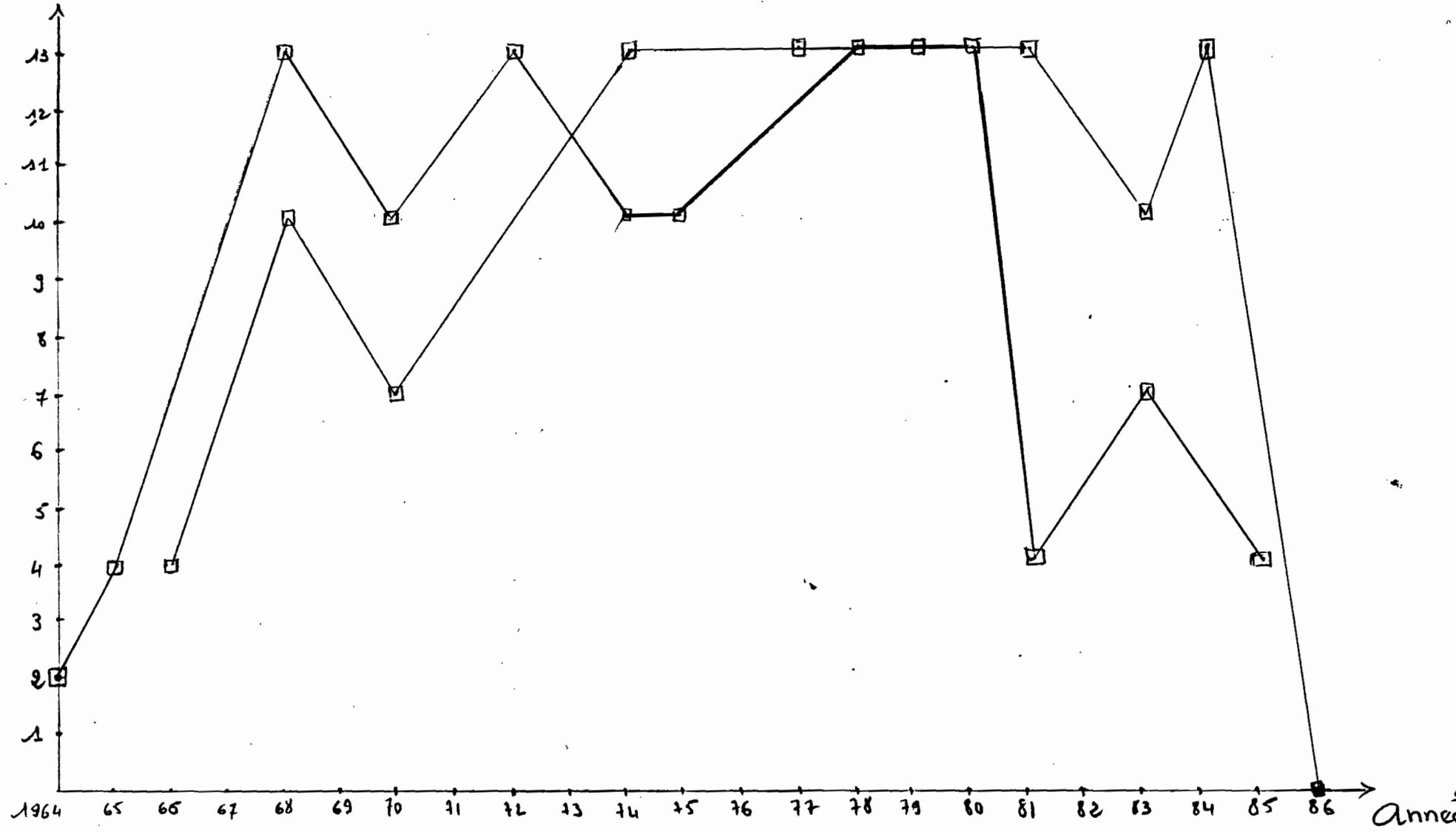
Comparaison entre l'évolution de la courbe féminine et celle masculine

legende

- = équipe nationale mascul
- = équipe nationale féminin

Nombre de points

m = 1 point



3-2 Interprétation des courbes.

La courbe de l'équipe nationale masculine "sénior" montre une progression régulière de 1964 à 1968. Après, l'équipe connaîtra une évolution en "dents de scie", mais tout en restant entre la deuxième et première place. Une stabilité apparaît entre 1974 et 1975, où l'équipe est restée toujours deuxième pour avoir perdu deux fois en finale, devant l'équipe du pays organisateur.

Une seconde stabilité de 1978 à 1980 s'observe à la première place.

Pendant douze ans, de 1968 à 1980, les "lions" du Sénégal n'ont pas manqué de jouer la finale d'un "championnat d'Afrique des nations".

Depuis cette date, trois championnats se sont succédés sans la présence du Sénégal en finale : 1981, 1983, 1985.

La courbe de l'équipe nationale féminine en catégorie "sénior", montre une progression de 1966 à 1968. Un léger recul s'opère en 1970, mais l'équipe va bientôt se reprendre pour dominer largement le basket-ball africain de 1974 à 1984, soit pendant 10 (dix) ans, avant de déclarer forfait au dernier "championnat d'Afrique des nations de Maputo au Mozambique, forfait qui marque la première absence du Sénégal en championnat d'Afrique des nations féminin.

Si nous considérons tous les résultats de basket-ball de 1964 à 1985 en championnat d'Afrique des nations, aussi bien pour les garçons que pour les filles, nous constatons que jamais une équipe nationale sénégalaise "sénior" ne s'est classée au delà de la cinquième place. Ce qui prouve la suprématie de ce pays au niveau continental; mais nous avons raison de nous inquiéter quant à l'avenir de notre basket-ball, car des deux meilleurs africains, notre pays se retrouve aujourd'hui à la quatrième place chez les garçons, et de la place dominante chez les filles, le Sénégal se voit contraint de déclarer forfait parce que les conditions nécessaires à la bonne participation n'étaient pas réunies.

Une superposition des deux courbes, montre, une évolution quasi semblable des équipes nationales masculine et féminine.

Sur treize éditions de championnat d'Afrique des nations chez les garçons le Sénégal a participé à douze avec sept finales disputées dont quatre gagnées et trois perdues dont deux devant les équipes nationales des pays organisateurs.

La période de stabilité au sommet apparaît au même moment chez les deux équipes nationales Sénégalaises, mais est beaucoup plus longue chez les filles (de 1974 à 1981, contre 1977 à 1980 pour les garçons).

Nous constatons également que le basket-ball masculin et féminin ont commencé à connaître des difficultés à la même période, au Sénégal, c'est à dire au début des années 80, et plus exactement en 1981, pour les garçons à Mogadiscio en Somalie (4° au classement) et en 1983 chez les filles à Luanda en Angola (première défaite en finale depuis 1974).

Chez les garçons tout comme chez les filles le Sénégal détient le record de participation aux championnats d'Afrique des nations : douze participations sur treize éditions pour les garçons et neuf sur dix chez les filles.

IV ORGANISATION DU BASKET-BALL AU NIVEAU NATIONAL.

IV - Organisation du Basket-ball au niveau national.

4-1 L'administration :

4-1-1 Le ministère de la jeunesse et des sports :

C'est l'instance administrative suprême du sport au Sénégal. Il définit les grandes orientations de la politique sportive, et précise par des actes réglementaires, (lois, décrets, circulaires) les dispositions générales du choix découlant des options gouvernementales.

Dans le domaine du basket ball le ministère délègue ses pouvoirs à la fédération sénégalaise de basket-ball (F.S.B.B.) qui supervise l'ensemble des activités financières - sportives etc...

4-1-2 La fédération sénégalaise du basket-ball

Elle est dirigée par un comité directeur issu de l'assemblée générale. Ce comité directeur comprend 24 membres dont les 2/3 sont élus par les représentants des clubs et des commissions régionales spécialisées; le 1/3 restant est nommé par le ministère de la jeunesse et des sports. Le comité directeur élit en son sein le bureau de la fédération qui est composé comme suit:

- un (1) président
- deux (2) vice présidents
- deux (2) secrétaires généraux
- deux (2) trésoriers généraux

le bureau fédéral peut traiter toute question exigeant une décision immédiate entre les séances du comité directeur, ainsi que toutes les questions qui ne sont pas du ressort d'une commission permanente.

les commissions formées sont:

- commission des finances
- commission de presse et de propagande
- commission d'organisation
- commission sportive
- commission des arbitres marqueurs, chronométreurs
- commission de qualification de réglementation

et de pénalité

direction technique.

La direction technique étant une commission fort importante, nous en faisons l'analyse.

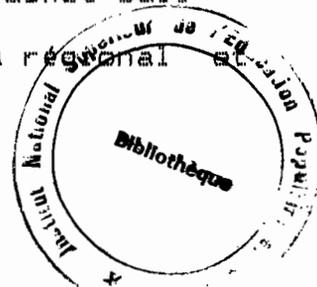
La direction technique élabore et met en oeuvre un programme national de développement du basket ball dans les secteurs scolaire, universitaire et extra scolaire.

Elle comprend comme membres:

- le secrétaire général de la fédération
- tous les entraîneurs nationaux
- tous les conseillers sportifs régionaux
- les présidents des commissions à caractère technique.

La FSBB est affiliée à l'association des fédérations africaines de basket-ball (A.F.A.B.B.). Cette dernière relève de la fédération internationale de basket-ball (F.I.B.B.).

La F.S.B.B est représentée au niveau national et



local par les ligues et les associations sportives ou clubs. Son siège se trouve au stadium Marius Ndiaye à DAKAR.

4-1-3 La ligue:

C'est l'instance qui représente la fédération nationale au niveau régional. Il y a huit (8) ligues au Sénégal dont chacune est structurée selon le modèle de la F.S.B.B et regroupe les associations ou clubs adhérents à la F.S.B.B:

Ce sont :

- Dakar
- Thiès
- Dicourbel
- Kaolack
- Ziguinchor
- Tambacounda
- Saint-Louis
- Louga

4-1-4 Les Associations sportives ou clubs.

Ce sont les groupements de personnes qui s'unissent en vue d'un but déterminé. En ce qui nous concerne, le but sera une compétition sportive.

L'association sportive est un organisme qui s'est constitué de façon spontanée. Des commissions sont mises en place, la plus dynamique étant la commission sportive. Il existe d'autres commissions dont le nombre et l'appellation peuvent différer d'un club à un autre:

Ex: Pour les mêmes objectifs on a :

Commissions des finances ou commission de recherche de moyens.

4-2 Relations Ministère de la jeunesse et des sports avec la F.S.B.B.

La fédération sénégalaise de basket-ball est une association de droit privé. Elle est chargée d'organiser toutes les compétitions nationales.

Sur le plan juridique le ministère de la jeunesse et des sports ne peut dissoudre une fédération. Il ne peut que lui retirer sa délégation de pouvoir. La fédération peut n'ayant moins, continuer à organiser des compétitions, mais dans des infrastructures privées, c'est à dire n'appartenant pas à l'état.

Sur le plan technique la fédération informe le ministère de la jeunesse et de sports de toutes ses activités. C'est aussi le ministère qui préside les élections du comité fédéral.

Sur le plan international la fédération sénégalaise de basket-ball reçoit l'autorisation de participer ou d'organiser des compétitions, du ministère de la jeunesse et des sports.

4-3 Relations de la F.S.B.B avec les ligues :

La ligue représente la fédération au niveau de la région.

Sur le plan juridique la fédération sénégalaise de basket-ball peut dissoudre une ligue régionale de basket-ball.

Sur le plan de l'organisation la ligue est

autonome, mais elle rend compte de ses activités à la F.S.B.B.

Tous les présidents de ligue sont admis au comité directeur de la F.S.B.B.

4-4 Relations de la ligue avec les associations ou clubs:

Les associations, comme la F.S.B.B, sont des organismes de droit privé, qui s'affilient directement à la fédération sénégalaise de basket-ball. Elle ne peut donc être dissoute ni par la ligue, ni par la F.S.B.B.

V LES PROBLEMES DU BASKET BALL
SENEGALAIS

V Les Problèmes du basket ball Sénégalais

5-1 Les Infrastructures de basket-ball

Ce volet, infrastructures de basket-ball souffre moins d'insuffisance. En effet vu le nombre de terrains de basket ball praticables à l'échelle du pays, il est possible d'étendre le basket à toutes les régions du Sénégal.

Le tableau n°3 apporte la preuve selon laquelle toutes les régions peuvent se faire représenter au niveau de cette discipline sportive.

Ce chapitre, "Les Infrastructures de basket-ball" serait plus fourni si les autorités compétentes faisaient respecter les articles 25(1) et 26(2) de la loi n° 84 59 portant charte du sport.

Nous assistons de plus en plus à la construction d'établissements d'éducation, d'enseignement qui n'ont pas d'installations indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Ex: Le C.E.S(3) David Diop à la Liberté VI (S.I.C.A.P)(4) DAKAR

Le C.E.S Ousmane Socé Diop de Dieuppeul à DAKAR

Le Collège Jean de la Fontaine de la Médina à DAKAR, etc...

Les infrastructures de basket ball sont quasi inexistantes dans les écoles primaires.

Nous voyons également de grands ensembles d'habitations, sans équipement de basket.

Ex; O.H.L.M(5) Route de Mbour à Thiès

Cité SOFRACO(6) à Thiès

Cité ASECNA I(7) et ASECNA II à DAKAR

Cité HAMO(8) aux parcelles assainies à DAKAR

Le chapitre infrastructures de basket ball connaît des difficultés liées au non respect des articles 25 et 26 de la loi n° 84 59 du 23 Mai 1984, et à l'absence d'entretien pour les infrastructures déjà existantes.

Nous retiendrons pour ce volet, la possibilité pour les 9 régions sur les 10 qui existent, de se faire représenter au basket, mais seules les régions de DAKAR, Thiès, Louga, Diourbel, St Louis, Kaolack et Ziguinchor jouent au basket ball.

TABLEAU N° 4

Tableau récapitulatif du nombre de catégories, d'entraîneurs et leurs grades pour certains clubs de Dakar

CLUBS	No de Catégorie	Nb d'entraîneurs	Animateurs Initiateurs	Premiers Degrés	Deuxièmes Degrés	Troisièmes Degrés	Elèves à l'INSEPS	Bonnes Volontés	Diplômés militaires
A.S.F.A.	1	3	0	0	2	0	0	0	1
J.A.	9	13	6	3	2	2	0	0	0
D.U.C.	9	6	1	3	1	1	0	0	0
U.S.G.	6	7	1	2	0	0	2	2	0
U.S.O.	9	6	5	0	1	0	0	0	0
A.S.C. BOP	9	8	6	2	0	0	0	0	0
A.S. DOUANE	4	6	3	1	2	0	0	0	0
SI.BA.C.	9	8	2	2	1	0	1	2	0
TOTAL	56	57	24	13	9	3	3	4	1

Légende : A.S.F.A. = Association Sportive des Forces Armées
 D.U.C = Dakar Université Club
 U.S.G. = Union Sportive de Gorée
 U.S.O = Union Sportive de Ouakam
 A.S.C.C BOP = Association Sportive et Culturelle du Centre de BOP
 A.S Douane = Association Sportive de la Douane
 J.A = Jeanne D'Arc
 SI.BA.C = Sicap Basket Club

5-2 Au niveau de la formation des cadres et des joueurs

5 -2-1 Les dirigeants

La formation pour ce groupe n'existe que pour le secrétaire général de club. Il n'existe pas de formation spécifique pour accéder à la fédération.

5-2-2 Les arbitres

Ce groupe souffre beaucoup au niveau de l'effectif. L'insécurité qui règne dans certaines zones fait que certains arbitres refusent d'aller officier au niveau des matches de petites catégories. Plusieurs fois des arbitres sont pris pour responsables d'une défaite, ce qui occasionne de violentes disputes et parfois même des agressions.

L'absence de rémunération (les arbitres devant se déplacer, ne reçoivent que des tickets de transport pour leur déplacement) ne fait qu'encourager les arbitres dans leur position de refus.

Le recrutement de personnes qui n'ont jamais joué au basket ball contribue très certainement à la mauvaise prestation des arbitres.

5-2-3 Les techniciens*

La formation des techniciens, tout comme celle des arbitres, même régulière est loin d'atteindre le rythme escompté. Beaucoup de clubs n'ont pas le nombre nécessaire d'entraîneurs ayant subi une formation spécifique (voir tableau n° 4)

Très souvent c'est une personne de bonne volonté qui se présente, et se propose d'assumer l'encadrement. Ce " cadre" est alors affecté au niveau des petites catégories, souvent laissés pour compte; les entraîneurs ayant une qualification ne voulant s'occuper que des aînés, parce qu'ils trouvent le travail avec les débutants pénibles.

Le jeune entraîneur n'ayant pas subi de formation, en dehors de son vécu de joueur aura du mal à assurer aux jeunes joueurs présentant des insuffisances techniques criardes, une formation efficace. Il sera difficile plus tard, pour l'entraîneur expérimenté d'effacer chez un joueur une habilité motrice mal conçue.

Lors de la saison 1985/1986 il n'y a pas de nouveaux cadres techniques pour les clubs, formés par la F.S.B.B. à cause du manque de moyens(dans le rapport d'activités de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la F.S.B.B 85/86).

5-2-4 La formation des joueurs

Le joueur sénégalais est la plupart du temps limité sur les plans physique et athlétique. Certaines causes de ces limites sont à rechercher dans la formation du joueur.

La formation du joueur reste le volet le plus important de notre étude; elle nécessite donc une étude ultérieure plus détaillée.

Le débutant surtout l'enfant est récalcitrant quant à la pratique des épreuves physiques intenses, sans ballon. Ceci ajouté à l'attitude négative de certains initiateurs ou entraîneurs vis à vis de la préparation physique (travail d'endurance, de résistance, de la vitesse, de la force et de la détente) feront du joueur au bout de sa formation un bon élément technique, mais peu performant sur le plan physique.

Les encadreurs agissent soit par ignorance de l'intérêt de cette préparation, soit par incapacité de la mener à bien.

Il y a lieu de souligner ici le dirigisme de certains, ce qui est une attitude négative. Trop souvent l'entraîneur se pose en patron devant les joueurs, oubliant qu'il doit être avant tout un éducateur. Cette attitude influencera de façon négative l'épanouissement des joueurs, qui ne pourront s'exprimer librement.

Pour la formation du joueur, l'entraîneur doit certes avoir de l'autorité, mais aussi incarner la confiance, un amour pour le jeu, le sens de l'humour et surtout des connaissances sur les plans physiologique, physique, psychologique et technique.

Jacque Marchand dit à juste titre dans le préface du livre de Jacky Chazalon que " On ne peut être libre de son action sur un terrain de sport, que dans la mesure où on la maîtrise et la domine techniquement et intellectuellement".

La formation du joueur, telle qu'elle se déroule depuis 1981 est en partie responsable de la situation actuelle du basket-ball sénégalais. Avant 1980 il y avait des stages permanents chaque vacances scolaires. Une journée nationale regroupant toutes les sélections du pays était organisée, surtout pour les petites catégories.

L'organisation de cette journée permettait d'avoir une sélection des meilleurs et les plus athlétiques (stage de détection). Le jeune joueur passait donc par le stage de détection, ensuite par le stage de perfectionnement avant d'arriver en équipe nationale.

Cette formation permanente était facilitée par l'existence à l'époque de lieux de regroupement tels que le C.N.E.P.S(9), le C.N.F.A(10), l'école des P.T.T.(11) de Rufisque. L'hébergement et l'intendance des joueurs étaient assurés par ces centres "d'accueils". Aujourd'hui avec la fermeture de certains établissements (P.T.T de Rufisque) et la suppression des internats, un tel regroupement de joueurs nécessiterait des frais de séjour dans un hôtel. Ceci peut expliquer le fait que de tels stages n'existent plus depuis longtemps.

Il y a quelques années aussi existaient les "critériums" qui sont des rencontres dans le but de recenser les joueurs de l'intérieur du pays, ayant un bon niveau de pratique.

Ces différentes rencontres constituaient une véritable source de motivation pour les joueurs habitant les régions, et ceux appartenant aux petites catégories.

Depuis la saison 1985/1986, nous pouvons constater le retour des stages de détection pour les meilleurs joueurs des petites catégories (minime et cadette) en garçon comme en fille, en vue d'une sélection régionale d'abord qui doit mener à une sélection nationale.

La qualité physique des joueurs ne doit cesser de s'améliorer, car d'elle dépend en partie la qualité du jeu.

La perception de l'analyse de la situation, le développement des savoir-faire moteurs constituent les autres éléments qui contribuent à la qualité du jeu. Ces éléments peuvent être développés grâce à l'entraînement.

La qualité physique est ce qu'on peut désigner par : "Les possibilités fonctionnelles de l'organisme qui sont : la force, la vitesse, l'endurance, la détente et l'agilité."

" Un joueur physiquement fatigué ne peut ni se concentrer, ni penser pleinement".

Sur le plan physiologique le but de l'entraînement sera d'améliorer :

- les sources d'énergies
- les capacités circulatoires de l'organisme
- la résistance à l'effort.

La valeur de la consommation maximale d'oxygène (VO2 Max) est importante pour le rendement du sportif. Les individus ayant la plus grande consommation d'oxygène ont les meilleures performances.

On peut augmenter la valeur du "VO2 Max" jusqu'à 20 ans ou 22 ans et seul le travail ou endurance permet cette augmentation.

La forme de l'entraînement entre 15 et 20 ans est alors importante et primordiale pour l'avenir du sportif.

L'adolescence est la période où l'enfant subit des transformations physiques, connaît sur le plan psychologique des contradictions, et présente un large éventail d'intérêts ou besoins.

5-2-4-2 Les besoins des adolescents :

L'adolescence est l'âge favorable à l'apprentissage des gestes.

Les adolescents manifestent une grande envie de mouvement. La séance doit donc leur offrir des possibilités d'agir.

Avec l'instabilité à cet âge, il est préférable de faire appel à la curiosité, d'éveiller " l'intérêt de la chose nouvelle" en variant les exercices, que de solliciter longuement l'attention.

Le jeu étant un besoin qu'il importe de satisfaire, les formes jouées seront un moyen privilégié d'approche pour l'étude des "techniques", en aidant au perfectionnement de l'éducation sensori-motrice en mettant l'accent sur : l'équilibre, l'adresse, la coordination.

La pratique sportive doit redonner aux adolescents, qui ont connu des transformations organiques liées à la puberté, confiance en leur faisant refaire connaissance avec leur "nouveau corps", par l'utilisation d'exercices réalisables par le joueur. Ce qui exige de la part de l'entraîneur de la diplomatie, de la sagesse, de la prudence.

5-3 Le problème de l'exode.

Le dictionnaire "Robert" définit l'exode comme une

émigration, un départ en masse d'une population.

L'exode est le déplacement des populations d'une zone moins favorisée vers une autre plus favorisée dans le but d'améliorer leur condition de vie.

Dans le domaine du basket ball l'exode est le départ des joueurs sénégalais vers d'autres cieux. Il existe deux (2) formes d'exode :

- Une forme intéressant les joueurs qui se déplacent à l'intérieur d'un même territoire nationale : C'est l'exode interne, encore appelé migration intérieure.

- Une forme intéressant les joueurs qui vont d'un pays à un autre; Cette forme est qualifiée d'exode externe, ou migration internationale. C'est cette deuxième forme que nous allons retenir pour notre étude.

5-3-1 Les Causes

Les joueurs sénégalais s'exilent pour deux (2) raisons principales :

1) D'abord pour des raisons économiques. La plupart des joueurs sont chomeurs au Sénégal. On n'est donc pas surpris de les voir partir en Europe ou dans d'autres pays africains dans l'espoir d'améliorer leur condition d'existence.

2) Ensuite pour des raisons d'étude. Ce deuxième aspect intéresse un nombre moins important que le premier.

L'exode touche davantage les garçons que les filles, ceci peut être pour des raisons d'ordre sociologique. La Sénégalaise ne jouissant pas de liberté autant que le sénégalais

Le départ de nos joueurs présente des avantages et des inconvénients.

5-3-2 Les avantages de l'exode :

- Chez les garçons, il y a une augmentation de l'efficacité, rendue possible grâce au contact avec les joueurs étrangers ayant un niveau de pratique plus élevé et une solide expérience.

La condition sociale des joueurs est améliorée.

L'exode peut apparaître comme un moyen pour diminuer le chômage, même si le taux de diminution reste faible par rapport au nombre total de chomeurs sénégalais.

5-3-3 Les inconvénients de l'exode :

L'exode présente le risque d'affaiblissement de notre basket-ball, si la relève n'est pas assurée.

D'après l'ex-entraîneur national des filles, en l'occurrence Mr Bonaventure Carvallo, " l'exode vers la France n'est pas avantageux pour les filles sur le plan de la performance. Les sénégalaises qui vont en France jouent dans des clubs de division inférieure, où le niveau de compétitivité reste faible. Il s'en suit une diminution de leur niveau de jeu".

Le véritable problème que pose l'exode est l'impuissance qu'il provoque pour le Sénégal quant à l'utilisation de tous ses joueurs au besoin, à cause de l'interdiction de la F.I.B.B., "joueur possédant la double nationalité de participer à ses compétitions" (article 31(a) de la F.I.B.B repris dans le au

reglement unifié des compétitions de l'A.F.A.B.B).

Depuis 1981 donc le Sénégal a cessé d'utiliser ses basketteurs possédant la double nationalité.

5-3-4 Les solutions envisagées :

La F.S.B.B. face à cette situation préconise un certain nombre de mesures dont :

- Une indemnité doit être versé pour chaque joueur au club d'origine par le club hôte.
- La délivrance d'une lettre de sortie.

Pour l'indemnisation des basketteurs exilés trois (3) catégories sont retenues :

- * Catégorie A pour les joueurs classés, international A
- * Catégorie B pour les joueurs espoirs.
- * Catégorie C pour les joueurs non classés (joueurs de club)

1) Pour les clubs africains désireux utiliser les basketteurs sénégalais :

- Joueurs classés en catégorie A 1.000.000 F CFA
- Joueurs classés en catégorie espoir B 500.000 F CFA
- Joueurs non classés Libre
- Joueurs Universitaires 100.000 F CFA

2) Pour l'Europe:

Outre la catégorisation du joueur sénégalais, on prend en compte le niveau du club d'accueil. C'est ainsi que pour :

- Les joueurs (A) évoluant en national I 5.000.000 F CFA
- Les joueurs (A) évoluant en national II 2.000.000 F CFA
- Les joueurs (A) évoluant en national III 500.000 F CFA
- Les joueurs (A) évoluant en national IV 250.000 F CFA

- Les joueurs (B) évoluant en national I 1.000.000 F CFA
- Les joueurs (B) évoluant en national II 500.000 F CFA
- Les joueurs (B) évoluant en national III 250.000 F CFA
- Les joueurs (B) évoluant en national IV 150.000 F CFA

Pour les universitaires preuve à l'appui Libre

VI PERSPECTIVES:

VI Perspectives :

6-1 Les Jeux pré-Sportifs:

Le choix des jeux pré-sportifs doit être envisagé pour une meilleure préparation du futur joueur. Cette méthode avec sa présentation des exercices sportifs sous la forme jouée, rend l'entraînement moins contraignant, moins monotone. Les enfants aimant beaucoup les jeux, trouveront dans cette forme de pratique sportive, une source de plaisir parce que correspondant à leur tempérament. Le caractère ludique de ces jeux n'exclut en rien la valeur intrinsèque des exercices. Le choix de ces exercices doit se faire en fonction de l'âge, du niveau pratique des sujets à entraîner et selon la spécificité de la discipline sportive choisie.

Des exercices ou jeux trop faciles entraîneraient une passivité chez les joueurs, tandis que ceux trop difficiles provoqueraient une désapprobation voir un mécontentement.

Les jeux bien menés représentent un moyen efficace pour l'apprentissage d'une discipline sportive en général, et d'une nouvelle technique en particulier.

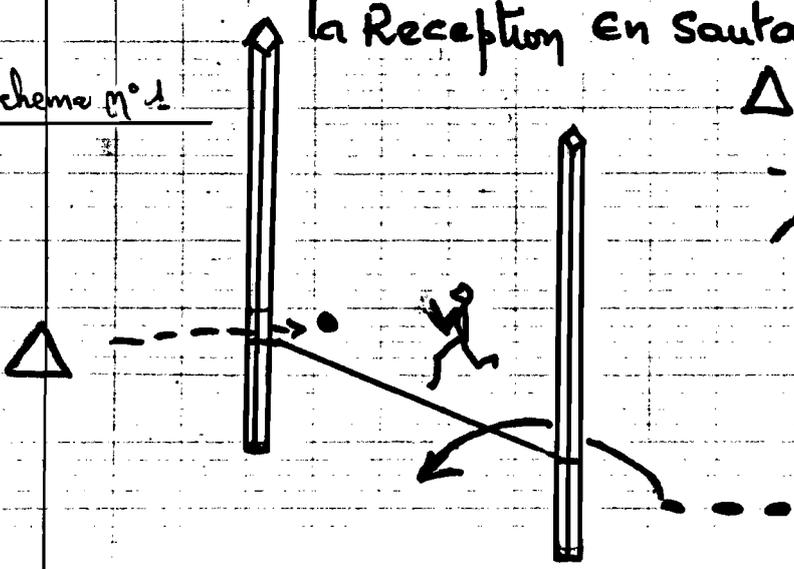
* Exemples de jeux pré-sportifs :

1) La réception en sautant : Pour l'étude des arrêts simultanés et alternatifs, au basket. Ce jeu consiste à lancer le ballon successivement à chaque joueur au moment où il franchit un élastique placé très bas. Le joueur redonne aussitôt après un arrêt simultané ou alternatif. Il faut veiller à l'équilibre du sujet au moment de sa réception au sol et de la passe (Schéma n°1).

Ce jeu peut être adapté en raison du manque de matériel qui sévit dans les établissements scolaires, en remplaçant l'élastique par le traçage de deux (2) lignes parallèles, avec un écart raisonnable, sur l'aire de jeu de façon visible. La distance comprise entre les deux lignes sera considérée comme une "zone interdite". Le joueur doit sauter et réceptionner au sol en arrêt simultané ou alternatif de l'autre côté. La passe de l'éducateur se fera au moment où le joueur se trouve au-dessus de la "zone interdite" (Schéma n° 2)

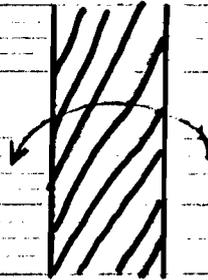
la Reception En Sautant Legende:

Schema n°1



- Δ = l'educateur
- > ● la passe avec ballon
- > saut au-dessus de l'élastique
- > joueur
- > départ en course
- > saut

Schema n°2

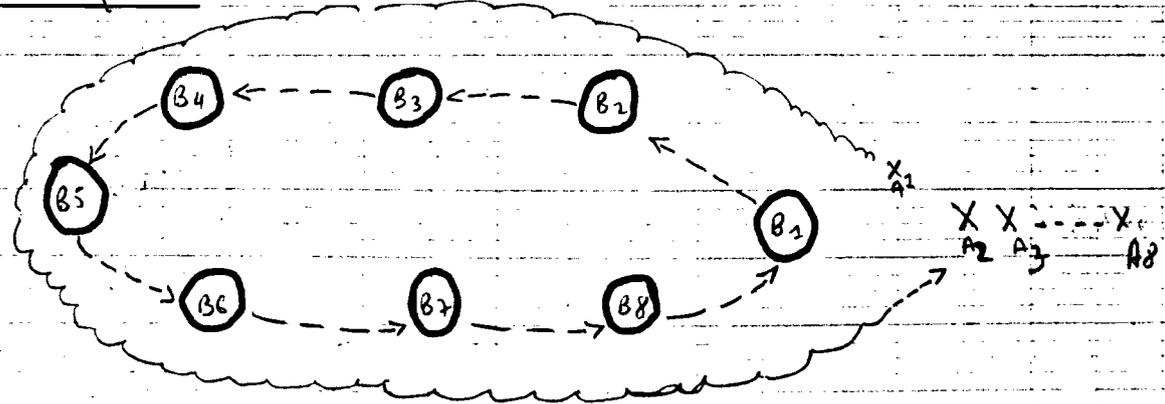


Legende

- ▨ = zone interdite
- > = saut

Schema n°3

le "Chrono-balle"



Legende

- X = joueur equipe A
- O = joueur equipe B
- > Passe
- > dribbles terminés par une passe

2) "Le Chrono-balle" avec deux (2) équipes de 8 joueurs au moins.

Les joueurs d'une équipe (A), placés en colonne au départ vont accomplir une course de relais avec un (1) foulard-témoin, ou en dribblant.

L'équipe (B) fait circuler le ballon de joueur à joueur. Deux juges, un pour chaque équipe, chronométreront en tours pour l'équipe (A) et en passe pour l'équipe (B). Après le passage de tous les éléments des deux équipes, il faut changer les rôles. L'équipe qui aura réalisé le meilleur temps et le plus de passes sera victorieuse (Schéma n°3)

Le chrono-balle présenté sous forme de compétition amène les enfants à se concentrer davantage, et à s'appliquer. Il permet aussi d'apprendre deux "techniques" en même temps : soit la course de vitesse et la passe, si c'est une course de relais avec un foulard-témoin pour l'équipe (A) et des passes pour l'équipe (B) ou l'apprentissage du dribble pour l'équipe (A) et des passes pour l'équipe (B).

L'aspect ludique ne doit pas nous faire oublier l'importance d'une bonne maîtrise de l'exercice. L'éducateur doit donc veiller à la qualité du mouvement, en apportant des corrections durant l'apprentissage.

Barbara Knapp disait à juste titre que : " les stades initiaux de l'apprentissage d'une habileté motrice sont capitaux pour la progression ultérieure et l'essentiel des habiletés motrices complexes de l'éducation physique et des activités récréatives réside dans la synchronisation".

6-2 Les Infrastructures :

Ce secteur bien que connaissant moins de problèmes que les autres volets, peut être amélioré par le respect des articles : 24(1) 25 26 de la loi 84-59 du 23 Mai 1984 portant charte du sport. Il faut aussi veiller à l'entretien des infrastructures déjà acquises.

La construction de centres d'accueils doit être envisagée dans un avenir proche. Soulignons ici, que la construction d'un complexe sportif, pour abriter l'I.N.S.E.P.S de DAKAR et le retour au régime d'internat pour l'I.N.S.E.P.S et le C.N.E.P.S de Thiès auraient servi au besoin de centres d'accueils pour les sportifs du pays .

La construction d'infrastructures dans les écoles primaires permettra aux élèves de se familiariser avec cette discipline sportive dès le bas âge, avec le développement du mini basket.

6-3 L'exode :

Pour l'exode, il faut faire respecter le système de contrôle. Les joueurs doivent avoir la "lettre de sortie" avant d'aller dans un autre pays. Tout joueur qui ne respecte pas cette mesure, se verra refuser l'autorisation de sortie jusqu'au moment où il reviendra dans son pays.

Les joueurs non classés (catégorie C) ne doivent pas

recevoir la "lettre de sortie" sans rémunération. Il est normal que le club de ce dernier soit dédommagé, pour le seul fait qu'il ait contribué à sa formation.

Seuls les étudiants ou élèves doivent recevoir la lettre sans rémunération. Un recensement général de tous les licenciés doit se faire, afin de permettre une meilleure classification en différentes catégories, et un meilleur suivi dans la progression du joueur.

Les trois (3) catégories (voir chapitre sur l'exode) doivent être complétées par la rémunération de la catégorie (C) pour les joueurs non classés, et par une catégorie (D) composée de joueurs étudiants ou élèves.

Ex: catégorie (C) ou joueurs non classés :

Joueurs devant jouer en division I européenne 500.000F CFA

Joueurs devant jouer en division II européenne 250.000F CFA

Joueurs devant jouer en division III européenne 150.000F CFA

Joueurs devant jouer en division IV européenne 100.000F CFA

Catégorie D

Joueurs étudiants ou élèves avec preuve à l'appui
Libres

6-4 La formation des cadres, entraîneurs.

La F.S.B.B., ne pouvant pas assurer le nombre nécessaire par club, ce dernier peut s'organiser afin que cela se fasse en son sein, comme le fait si bien l'A.S.C. Bopp de Dakar qui regroupe ses entraîneurs tous les dimanches matin pour des séances de perfectionnement.

Si le regroupement de tous les entraîneurs des régions en vue d'un stage de formation s'avère coûteux, on peut décentraliser, en confiant la tâche aux ligues régionales. Cela aiderait à résoudre le problème de l'hébergement et de l'intendance.

La formation des joueurs à la base (initiation et petites catégories) doit se faire par la création d'écoles de sports de basket-ball avec la collaboration des étudiants du C.N.E.P.S et de l'I.N.S.E.P.S optionnaires de basket-ball.

Les clubs doivent essayer d'organiser, à l'image de la Jeanne d'arc des stages de perfectionnement pour les joueurs pendant les vacances scolaires.

Les stages de détection pour les joueurs de petites catégories, revenus depuis la saison 85/86 doivent se faire au niveau de toutes les régions, pour la création d'une sélection régionale en vue de la constitution d'une équipe nationale dans chaque catégorie.

6-5 Les moyens financiers :

La F.S.B.B. ne recevant plus de subvention de l'état, d'autres moyens doivent être recherchés. La dernière subvention de l'état date de la saison 1979/1980. Les recettes des compétitions et licences, et les quelques cotisations de certains membres ne suffisent pas pour couvrir une saison.

Il faut encourager les "sponsors" et les Clubs d'entreprise.

Les chefs d'entreprises doivent être sensibilisés sur l'importance de la sponsorship et de club d'entreprise. Cela

6-6 La couverture médicale et la Presse

6-6-1 La couverture médicale

La pratique sportive intense a provoqué une nouvelle pathologie, ce qui entraîna le problème de la sélection avec la visite médicale d'aptitude.

La visite médicale d'aptitude est indispensable car le sport sollicite toutes les capacités physiques et psychologiques de l'individu. Elle permet une orientation du sportif dans les différentes disciplines en fonction de ses caractéristiques.

La surveillance au niveau de l'entraînement et des compétitions par le médecin permet d'éviter le surentraînement, diminuant ainsi les risques d'un surmenage physique. Les entraînements des clubs ne se font jamais avec la présence d'un médecin. Seules les équipes nationales ont l'avantage de se faire assister sur le plan médical aux entraînements et compétitions. Le médecin pourra donner des conseils, contre une technique défectueuse favorisant les lésions (surtout au niveau des articulations) et pour une alimentation forte et équilibrée du sportif. La faiblesse physique du sénégalais au niveau de la charpente, est d'une part liée à l'alimentation (manger peu ou mal).

La présence du médecin au moment de l'accident aiderait à mieux diagnostiquer les lésions.

La visite médicale obligatoire n'est pas respectée par les Clubs. Les responsabilités sont alors partagées entre le médecin et l'entraîneur qui accepte un joueur sans s'assurer de sa santé.

Il faut coordonner le travail des clubs et celui de l'équipe nationale afin d'éviter les accidents. Certains joueurs passent d'un travail physique faible au sein de leur club, à un travail physique intense en équipe nationale.

Il faut veiller à la qualité du sol (terrains) des chaussures (semelles épaisses pour éviter les périostites).

Il faut beaucoup boire pendant les compétitions et les entraînements afin d'éviter la déshydratation du sportif.

6-6-2 La presse :

Les difficultés de la presse sont davantage d'ordre structurel, liées à l'insuffisance de matériel au niveau de la radio. Seuls deux (2) journalistes sont affectés pour la couverture sportive. Il faut donc améliorer le matériel et augmenter le nombre de journalistes.

A travers cette étude nous pouvons constater que beaucoup de problèmes affectent le basket ball sénégalais. Certains de ces problèmes sont liés à la situation économique du pays.

En effet le Sénégal étant un pays en voie de développement, donc à économie faible ne peut consentir de gros moyens financiers, au développement du sport alors que d'autres

secteurs tels que, la santé, l'éducation nationale etc..., souffrent d'insuffisances de toutes sortes.

D'autres problèmes restent liés à l'absence de bonne volonté, au manque de rigueur dans l'organisation, qui se traduit par la tendance à l'improvisation, au manque d'initiative, au laxisme de certaines personnes dirigeantes.

Ex: dans le procès verbal de l'assemblée générale annuelle de la F.S.B.B. tenue le 19 décembre à DAKAR, en page 19, il a été écrit :

" Les juniors (il s'agit de l'équipe nationale du Sénégal de basket-ball) étaient arrivés à Maputo sans argent, et là en sa qualité de Président de l'A.F.A.B.B (Mr Mactar Guéne) il a payé personnellement les licences et l'engagement parce que avant tout il est sénégalais et membre du comité directeur de la fédération".

Mr Séye, Président de la F.S.B.B. de compléter en page 20 en ces termes :

" A.S.F.A à Alger, la situation étant dramatique, je l'ai rattrapé à Manille.

Mogadiscio, le Sénégal ne devait pas jouer, il a fallu s'organiser pour le mettre en règle. Maputo : C'est Moctar qui a payé.

Bamako c'est Ibou Diagne (vice président de la F.S.B.B) qui a payé.

Des réunions de synthèse se tiennent toujours, mais jamais de procès verbal, c'est ce qui a conduit peut être à ces ratés".

Avec ces précisions nous pouvons être tentés de nous poser deux (2) questions :

1) Faudrait-il aller en compétition parce qu'on a envie d'y aller, ou parce que les éléments nécessaires à une participation dans les meilleures conditions sont réunies ?

2) Faudrait-il tenir des réunions de synthèses pour rappeler qu'il existe une F.S.B.B. ou pour évaluer le travail et apporter des solutions susceptibles de développer le basket-ball sénégalais ?

Il faut avoir le courage et l'honnêteté de ne pas participer à une compétition, quand les conditions ne sont pas favorables. Le contraire serait aller à l'aventure.

Le forfait du Sénégal au dernier "championnat d'Afrique des Nations" de Maputo, pour notre équipe nationale féminine, est une décision sage et responsable de la part des dirigeants du basket ball de notre pays. Mais toutefois des mesures devaient être prises à l'avance pour pallier cette éventualité..

Les procès verbaux des réunions de synthèse sont indispensables. Leur absence peut amener la répétition des mêmes problèmes, et des propositions de solutions pour les séances à venir sans grande importance, ce qui entrainerait une stagnation ou si l'on préfère un déclin de notre basket ball.

Cette situation de crise peut s'améliorer en apportant des changements dans l'organisation, dans la formation des joueurs, et en procédant à une plus grande sensibilisation des chefs d'entreprises, sur l'importance de la pratique sportive pour la jeunesse d'un pays, pour la rentabilité de la société, et sur

Les avantages que présente la sponsorisation d'un club de sport ou l'existence d'un club d'entreprise par le truchement de la publicité que cela représente pour l'entreprise.

Les écoles de formation que sont le C.N.E.P.S. de Thiès et l'I.N.S.E.P.S. de DAKAR doivent aider à résoudre la carence des Cadres. En effet peu d'étudiants optionnaires de basket à l'I.N.S.E.P.S militent dans les clubs civils (voir tableau)

Année Universitaire:	Nombre d'optionnaires de Basket-ball:	Entraîneurs des petites catégories:	Joueurs Entraîneurs
1986/1987.	25	3	2

Le nombre d'optionnaires qui militent au sein des clubs civils représente le 1/5 ou les 20% de l'effectif total de l'I.N.S.E.P.S en 1986/1987

Rappelons que l'I.N.S.E.P.S de DAKAR a ouvert ses portes dans le soucis de répondre au besoin de formation des cadres sportifs. Chaque optionnaire doit nécessairement militer au sein d'un club ou dans la fédération de la discipline optée.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion Générale

1) L'exode à cause de l'article 31 (a) de la F.I.B.B, repris dans le règlement unifié des compétitions de l'A.F.A.B.B représente un handicap majeur pour le basket ball sénégalais. En effet dans cet article 31(a) il est mentionné que tout joueur possédant une double nationalité, ne peut pas participer aux compétitions de la F.I.B.B.

D'autre part avec le règlement français qui n'autorise pas dans les clubs de ce pays plus de deux joueurs étrangers, et la mesure de réintégration, c'est-à-dire la possibilité pour les sénégalais nés avant l'indépendance de bénéficier d'une nationalité française. Cette interdiction date de 1981, et depuis le Sénégal a cessé d'utiliser ses basketteurs évoluant en France, alors que ce pays non plus n'utilise pas un grand nombre pour ses compétitions nationales.

Ex: En 1984 sur 80 basketteurs sénégalais jouant en France, seuls deux ont joué en équipe nationale (1). Les autres joueurs ne sont ni utilisés par la France, ni par le Sénégal.

Une solution a été trouvée, mais qui si on n'y garde risque de rendre la situation plus critique. Cette solution consiste à accorder la nationalité française au joueur étranger ayant évolué en catégorie junior. Nous assistons alors au départ de juniors ou de séniors qui avec la complicité des autorités françaises, finissent par avoir une nouvelle pièce d'état civil qui leur autorise à jouer en catégorie "junior".

Les autres pays, même, s'ils connaissent des cas d'exode souffrent moins de la double nationalité, parce que les joueurs émigrent vers d'autres pays où la réglementation limitant le nombre de joueurs étrangers à deux (2) n'existe pas.

Ex : les joueurs ivoiriens émigrent le plus souvent aux U.S.A.

2) La formation du joueur depuis 1980 a connu des modifications. En effet les critères et stades de détections et de perfectionnement du joueur ont disparus. Les critères sont des tests qui comportent des épreuves techniques et de vitesse sous forme de circuits. Les jeunes joueurs s'entraînaient donc régulièrement en vue de cette compétition.

Les stades de détection permettaient de découvrir les joueurs des régions intérieures qui avaient un avenir prometteur. Les sélectionnés de ces stades étaient ensuite soumis à des stades de perfectionnement qui se déroulaient pendant les

vacances scolaires. Avec ces différents stages, la formation de base était assurée, assurant en même temps la relève.

3) La suppression des internats au cours de l'année scolaire 1979 / 1980 entraîne avec elle l'élimination des centres d'accueils. Certains établissements tels que : le C.N.E.P.S. de Thiès, le C.N.F.A de Rufisque, l'exode des P.T.T de Rufisque servaient de lieux de regroupement. Aujourd'hui, pareille entreprise nécessitait des frais d'hébergement, de restauration etc...

4) La dernière subvention de l'état à la F.S.B.B date elle aussi de la saison 1979 / 1980, ce qui ne manque pas de poser d'énormes problèmes financiers au basket ball de notre pays, la fédération ne devant compter que sur ses maigres recettes et sur quelques sponsors. Notons à ce sujet que l'organisation de show, de kermesse, de tombola, et en demandant à une fédération telle que la fédération sénégalaise de foot-ball qui marche bien à présent de venir en aide à la F.S.B.B. en organisant pour elle (la F.S.B.B.) un tournoi de foot-ball, pourraient combler le déficit occasionné par l'absence de la subvention de l'état.

La presse doit contribuer au développement du basket-ball en particulier et du sport en général par le truchement de la publicité, afin d'amener le maximum de personnes à s'intéresser à cette discipline sportive ; la charte de l'UNESCO dit bien en ce qui concerne le sport en son article 8 que :

"Les moyens de grandes informations devraient exercer une influence positive sur l'éducation physique et le sport".

Nous assistons par ailleurs, à la présence de plus en plus grande d'un basket-ball plus physique que technique. Le Sénégal péchant encore sur le plan physique aura du mal à s'imposer face aux autres pays.

Après la revue des différents problèmes qui affectent le basket-ball sénégalais, nous pouvons dire sans risque de nous tromper que l'exode n'est pas le seul responsable de la crise que traverse cette discipline sportive dans notre pays aujourd'hui. Si nous nous référons aux différentes courbes étudiées précédemment, et montrant l'évolution du basket sénégalais nous constatons que les problèmes ont commencé à partir de 1981. Certes l'article 31(a) de la F.I.B.A a été instauré en 1981, mais n'oublions pas que :

- Le dernier critérium, les derniers stages de détection et de perfectionnement, n'existent plus depuis 1981, entraînant une absence de la relève.
- La suppression des internats, éliminant de ce fait les "Centres d'accueils" date de l'année universitaire 1979 / 1980.

- La dernière subvention de l'état à la F.S.B.B. remonte à la saison 1979 / 1980.

Autant de facteurs néfastes qui ne favorisent guère le développement du basket-ball national. La crise actuelle ne doit

pas être attribuée au seul fait de l'exode.

Pour les prochaines échéances, nous suggérons que, l'A.F.A.B.B., comme l'a fait la confédération africaine de football (C.A.F), autorise, le joueur ayant bénéficié de la double nationalité à faire un choix entre ses deux (2) pays. Il lui sera seulement interdit de jouer dans les deux pays à la fois.

Malgré la suppression des internats des stages de perfectionnement peuvent avoir lieu pour les clubs locaux sous la forme d'externat pendant les vacances scolaires.

La F.S.B.B. doit essayer de s'autofinancier, ce qui est bien possible. La commission des finances doit faire preuve d'esprit d'initiative.

La couverture médicale mérite une plus grande considération. Les conseils de médecins quant à la pratique sportive et à l'alimentation du sportif, permettront d'avoir des joueurs plus athlétiques. La formation des médecins spécialistes de sport est aussi indispensable pour une meilleure et plus ample couverture médicale.

La faible participation des étudiants de l'I.N.S.E.F.S. optionnaires de basket ball, à l'encadrement ou à l'entraînement des joueurs est à regretter.

Il faut que les étudiants de cet établissement prennent conscience de leur rôle, qu'ils sachent dans quel but l'I.N.S.E.F.S. a ouvert ses portes, et avec le concours de leur administration, qu'ils prennent part de façon plus convaincante, dans la vie sportive de leur pays.

Néanmoins les clubs doivent penser au perfectionnement technique de leurs entraîneurs en organisant à l'image de l'ASC Bopp, des séances de perfectionnement, tous les dimanches matin, ou un jour qui convient le mieux pour eux.

Cette situation de crise, bien que pénible présente un avantage : n'oublions pas que les moments difficiles nous rendent meilleurs, car ils nous donnent l'occasion de réfléchir afin de nous améliorer.

Les différents résultats montrent que, malgré la crise actuelle, le basket-ball sénégalais fait partie de l'élite continentale. Mais cette situation, si on y prend garde risque de marquer la fin de notre hégémonie pour cette discipline sportive.

A N N E X E S

ANNEXES

F.S.B.B. : Fédération Sénégalaise de Basket-Ball

A.F.A.B.B. : Association des Fédérations Africaines de Basket-ball

F.I.B.B. : Fédération Internationale de Basket-ball

Loi n° 04 - 59 Portant Charte du Sport

Article 24.

Le ministre chargé des sports établit, conjointement avec les collectivités publiques, un programme de construction et d'aménagement d'installations sportives visant à :

- Aménager des aires de jeux à usage multiple et en grand nombre en milieu rural et en milieu urbain ;
- Doter chaque région d'au moins un complexe sportif moderne ;
- Construire un ou plusieurs stades nationaux à caractère olympique ;

Article 25.

Toute nouvelle construction d'établissements d'éducation, d'enseignement ou de formation doit comporter les équipements et installations indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Article 26.

Toute nouvelle construction de grands ensembles d'habitation doit

comporter des équipements collectifs de sport et de loisirs accessibles au plus grand nombre.

Tout projet de construction et d'aménagement d'installations sportives est soumis à l'approbation du ministre chargé des sports.

La délivrance du permis de construire sera refusée par l'autorité compétente pour tout projet de construction qui ne serait pas conforme aux dispositions édictées ci-dessus.

Bibliographie :

Ouvrages consultés :

- Jacky Chalazon : "La technique - la tactique - l'entraînement".
Basket ed: Robert Laffont
- J.M Janbroers : "Le basket-ball" Chiron-Sports
- "L'entraîneur de basket-ball : connaissances techniques, tactiques et pédagogiques" Gérard Bosc et Bernard Grosgeorge.
Vigot Editions Paris.
- Carnets de l'E.P.S. ed: Bourrelhier Paris "Basket-ball"
R. Graterneau Séries d'exercices pour l'initiation et l'entraînement collectif.
- "Sport et Motricité : L'acquisition de l'habileté motrice"
Barbara Knapp ed Vigot Frères Paris.
- Paul Osterrieth "Introduction à la psychologie de l'enfant"
Presses universitaires de France.

Documents consultés

- Mémoire de maitrise es-STAPS de Babacar Gueye DIOF
"Basket-ball : Phénomène de l'exode".
- Mémoire de Mapathé Mbaye " Le Basket-ball du plus grand nombre
L'exemple du CAP-VERT.

- Loi 84 - 54 portant charte du sport du 23 Mai 1984
- La charte de l'UNESCO
- Rapport d'activités de l'assemblée Générale ordinaire de la F.S.B.B. 1982 / 1983.
- Document I.N.S.E.P.S. portant sur l'organisation du Basket-ball au Sénégal
- Assemblée Générale Ordinaire du 20 Novembre 1983.
- Assemblée Générale Ordinaire de la F.S.B.B. du 7 Décembre 1986
- Rapport d'activités de l'assemblée générale ordinaire de la F.S.B.B. 1984 / 1985.
- Rapport sur le treizième championnat d'Afrique des Nations de Basket-ball masculin qui s'est déroulé à Abidjan (C.I) du 20 au 28 Décembre 1985.
- "Association des fédérations Africaines de Basket-ball
Jubilé d'Argent 1961 - 1985"
- Cours de psychologie de l'enfant de mlle Nguyen DEUGSTAPS II
- Cours de judo Année de Licence
- Cours de judo Année de Maitrise
- Cours de Sciences biologiques Année de Maitrise

INTERVIEWS

- Messieurs Ibrahima Diagne Vice Président de la F.S.B.B.
- Claude Constantino : Secrétaire Général de la FSBB
- Ibrahima Diagne (Busnel) D.T.B.N.
- Bonaventure Carvalho : Ancien entraîneur équipe nationale féminine.
- Babacar Diop : Ancien trésorier de la F.S.B.B.
- Ousmane Ndiaye : Conseiller technique national au M.J.S.
- Abdoulaye Diaw : Journaliste à l'O.R.T.S
- Pape Diallo : Secrétaire permanent de la F.S.B.B.

Article 31(a) du règlement unifié des compétitions de l'A.F.A.B.B :

"Les joueurs autorisés à participer à toutes les compétitions africaines sont :

a) Pour les équipes nationales
Les titulaires de la nationalité du pays qu'ils représentent, et détenteur des licences internationales pour l'année au cours de laquelle se déroulent les compétitions.... part à une compétition réservée aux équipes nationales..."

Chap. II (1) Dans le préambule de la loi 84-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport.

(3) Navétanes : Activités sportives se déroulant pendant l'hivernage

(4) U.A.S.S.U : Union des Associations Sportives, Scolaires et Universitaires

Chap. V (3) C.E.S:Centre d'Enseignement Secondaire

(4) S.I.C.A.P : Société Immobilière du Cap-Vert

(5) O.H.L.M : Office des Habitations à Loyers Modérés

(6) SDFRACO : Société Franco-africaine de Construction

(7) ASECNA: Agence de Sécurité de la Navigation Aérienne

(8) HAMO : Habitations Modernes

(1) (2) Article 25 et 26 voir annexe

(9) C.N.E.P.S : Centre National d'Education Populaire et Sportive

(10) C.N.F.A. : Centre National Féminin d'Action

(11) P.T.T. : Poste Téléphone Télécommunication

Dans la conclusion: (1) Rapport de la F.S.B.B sur le troisième championnat d'Afrique des Nations de Basket-ball masculin d'Abidjan : du 20 au 28 décembre 1985.

